

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU MERCREDI 8 OCTOBRE 2008 A 18H00**

**Présents :**

- **Les Rousses** : Bernard MAMET – José CAMELIN
- **Bois d'Amont** : Laurent MUOT – Jean-Michel VANINI
- **Prémanon** : Jacques PUTELAT
- **Lamoura** : Eric LEGRAND
- **Lajoux** : Didier MORLET
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD – Catherine BONAVERO

**Excusés** : Edith CLOSSET (pouvoir à Jacques PUTELAT) – Nelly BENOIT-JEANNIN – Cyril MICOL

**Intervenants** : M. MEULLE (Cabinet ANDRE) – MM LEMARE – BUISINE - PALANCHON (SDEI) – M. Jacques BOZZOLINI (Roseval Developpement)

**Secrétaire de séance** : Catherine BONAVERO

Le 8 octobre 2008 à 18H00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Mairie des Rousses, sous la présidence de Bernard MAMET, Président.

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance et remercie les membres présents.

Le Comité Syndical adresse ses sincères félicitations à Cyril MICOL pour la naissance de sa fille et ses meilleurs vœux à la maman et au bébé.

M. le Président souhaite ajouter une question à l'ordre du jour : il s'agit d'une demande du Conseil Régional du District de Nyon pour le raccordement au réseau d'eau potable de 2 chalets d'alpage et pour l'interface des DAPPES : accord unanime du Comité.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 juin 2008.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1 – Travaux : renforcement des réseaux de distribution :
  - RD 415 Bois d'Amont
  - Route du Mont Saint Jean Les Rousses
- 2 – SDEI : proposition d'avenant au contrat d'affermage
- 3 – Demande d'alimentation en eau pour un restaurant d'altitude (Prémanon)
- 4 – Convention d'autorisation de passage pour la pose d'une canalisation
- 5- Demande d'une installation d'une armoire de dégroupage (Prémanon)
- 6 – Déplacement d'une canalisation pour un projet immobilier : participation du promoteur (Lamoura)
- 7 – Questions et informations diverses :
  - Interconnexion de la source de l'Arce
  - Suivi du lac
  - Station de traitement au lac

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Mme Catherine BONAVERO secrétaire de séance.

## **1. TRAVAUX : RENFORCEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION**

Georges MEULLE présente les demandes de travaux :

- Réfection de la RD 415 Bois d'Amont : il conviendrait de renforcer la conduite d'eau sous la chaussée pour un coût de 960 000 € HT tout compris. Il y a une modification du projet initial

car les travaux de réfection de voirie ont débuté plus tôt. Il reste 660 000 € à réaliser (400 ml de moins et environ 40 branchements en moins). Ces travaux sont à programmer au budget 2009.

- Route du Mont Saint-Jean

José CAMELIN demande où s'arrêtent les prestations du SIE par rapport aux bornes incendies.

Georges MEULLE répond que le Syndicat des Eaux a vocation à distribuer de l'eau potable à l'aide de canalisations. L'eau transportée doit être consommée dans les 48h. Sur certains tronçons, on ne peut pas surdimensionner les canalisations pour la défense incendie afin d'éviter tout risque sanitaire. On alimente les poteaux incendie quand la canalisation le permet (60 mètres cube heure).

Pour la route du Mont St-Jean, il y a un risque sanitaire si la canalisation est surdimensionnée.

M. le Président rappelle que la défense incendie est une compétence communale ; le SIE doit assurer l'alimentation en eau potable.

Si la mairie prend en charge le coût du surdimensionnement de la canalisation jusqu'au carrefour, José CAMELIN demande si le Syndicat s'engage à les réaliser.

M. le Président confirme son accord.

Monsieur BUISINE indique que la SDEI peut donner un accès au logiciel de gestion de réseau pour avoir la défense incendie via Internet sur ordinateur.

## **2. SDEI : PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE**

M. BUISINE présente le projet d'avenant n° 2 à la délégation de service public par un outil de gestion du patrimoine destiné à répondre au vieillissement des réseaux et améliorer les performances du système de distribution.

Ce projet consiste en un plan prévisionnel de renouvellement afin d'anticiper le vieillissement du réseau et la sectorisation et télégestion du réseau afin d'optimiser les performances du réseau.

Le coût est estimé à 80 000 € de travaux auquel s'ajoute un fonds spécial de renouvellement s'élevant à 25 000 € par an : le fermier doit avoir la capacité d'intervenir rapidement et faire plus que de la réparation.

Les objectifs à atteindre sont :

- 80% de rendement
- préserver la ressource
- améliorer le service aux clients

Cela aura un impact sur la facture de l'utilisateur avec une augmentation de 7 à 8 centimes au m<sup>3</sup>.

La S.D.E.I. aura des obligations de résultat et devra atteindre 80% de rendement sinon il sera fait application des pénalités.

M. le Président rappelle que le seuil de 80% de rendement est déjà inscrit dans le contrat actuel.

M. BUISINE précise que la SDEI doit obtenir 80% de rendement à la fin du contrat.

Les membres de la SDEI quittent la réunion et le Comité Syndical débat du projet d'avenant.

Jacques BOZZOLINI précise que le prix est bloqué pendant la durée du contrat d'affermage même si le rendement baisse, mais il n'y a pas de pénalités qui sont prévues car cela apporte des contraintes supplémentaires pour le SIE en terme de réalisation de ses investissements.

José CAMELIN pense que cet avenant revient à faire payer un prix supplémentaire à l'utilisateur pour atteindre les mêmes objectifs que le contrat initial.

M. le Président demande s'il est pertinent de conclure un avenant.

Jacques BOZZOLINI répond que le Comité Syndical a la possibilité de faire des avenants dans un contrat de Délégation de Service Public sans bouleverser l'économie générale du contrat. Il convient toutefois de réfléchir sur l'opportunité de l'équipement : soit les faire supporter directement par l'utilisateur en signant l'avenant soit les faire supporter par le SIE par le biais de la surtaxe.

José CAMELIN pense que le SIE ne peut pas être seul à participer à l'amélioration du réseau, alors que le fermier n'arrive pas à atteindre ses objectifs qui sont inscrits dans le contrat initial.

Départ de José CAMELIN à 20h.

Jacques PUTELAT pense que c'est au Syndicat de faire l'investissement en direct.

Le Comité Syndical est favorable sur les moyens à mettre en œuvre mais concernant la méthode, il souhaite prendre du temps pour la réflexion

### **3. DEMANDE D'ALIMENTATION EN EAU POUR UN RESTAURANT D'ALTITUDE (PREMANON)**

M. le Président informe les délégués qu'un commerçant des Rousses souhaite ouvrir un restaurant sur le massif des Tuffes.

Georges MEULLE indique qu'il faut installer un surpresseur aux frais du demandeur dans la chambre des vannes du réservoir des Tuffes. Il ne peut être alimenté que par ce réservoir. Se pose toutefois le problème suivant : on donne l'accès à une personne étrangère au service. Il faut passer une convention pour officialiser cet accès. Il faut aussi alimenter en électricité ce restaurant.

M. le Président rappelle que les investissements sont à la charge du demandeur.

Le Comité Syndical donne son accord unanimement.

### **4. CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE POUR LA POSE D'UNE CANALISATION D'EAU**

Le Comité Syndical donne à l'unanimité son accord pour la pose d'une canalisation d'eau sur sa propriété, la parcelle A 730 et autorise le Président à signer la convention.

### **5 – DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE ARMOIRE DE DEGROUPEMENT (PREMANON)**

Le Comité Syndical demande si l'antenne peut se mettre sur le pylône à côté et souhaite le versement d'une location. Le Comité Syndical attend d'avoir une réponse avant de signer de la convention.

### **6 – DEPLACEMENT D'UNE CANALISATION POUR UN PROJET IMMOBILIER : PARTICIPATION DU PROMOTEUR (LAMOURA)**

M. le Président informe le Comité Syndical que le promoteur s'est engagé à verser 2 000 € sur 20 mètres de canalisation déplacée. Les travaux sont estimés à 17 155.90 €, la participation du Syndical s'élèvera à 15 155 €. Le Comité Syndical accepte à l'unanimité la réalisation de ces travaux de détournement et la participation financière du promoteur à hauteur de 2 000 €.

### **7 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Interconnexion de la source de l'Arce**

José CAMELIN indique en début de séance qu'il est contre le projet actuel en raison de son coût d'investissement et du manque d'information sur la pollution de la source de l'Arce en cas de pollution du lac.

Une réunion publique sera organisée.

➤ **Suivi du lac**

M. le Président informe le Comité Syndical qu'une réunion sera organisée le 22 octobre à 17 h afin de présenter aux nouveaux élus l'étude du bassin versant du lac des Rousses effectuée en 2006/2007 et le programme d'étude 2008/2013.

➤ **Station de traitement au lac**

M. le Président propose de signer un marché complémentaire pour la fourniture et pose d'une porte aluminium permettant l'accès à l'ancien transformateur et la pose de la balustrade, ces travaux étant intégrés au lot 5 « menuiserie extérieure ». En effet, les entreprises consultées n'avaient pas répondu à cet article et préféraient définir le type de garde-corps en cours d'exécution. Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le marché complémentaire au lot 5 avec l'entreprise GEXALU pour un montant de 18 150.65 € HT soit 21 708.17 € TTC

La réception des travaux aura lieu au mois de juin 2009 avec la Communauté de Communes de la station des Rousses et les participants aux opérations.

➤ **Demande de raccordement aux Dappes**

M. le Président fait part d'une demande d'extension du réseau et pose d'un regard de comptage à la frontière Suisse pour alimenter les chalets du Couvaloup de Crans et Reculet Dessous et l'interface des Dappes. Les travaux ont été intégrés au programme pluriannuel 2008/2010 et sont évalués à environ 20 000 €. Ils consistent en la pose de 60 ml de réseau de diamètre 125. Les travaux sur Suisse seront pris en charge par le Conseil Régional du District de Nyon.

Les volumes d'eau nécessaires sont évalués à 500 m<sup>3</sup> pour Couvaloup de Crans, 50 m<sup>3</sup> pour Reculet Dessous et 500 m<sup>3</sup> pour l'interface des Dappes. La vente se fera soit par une convention de vente en gros, soit par des abonnements directs

Fin de la séance à 20H45

La Secrétaire de Séance,

Catherine BONAVERO

Le Président,

Bernard MAMET